

### Vœu "Parc Montsouris Respire"

Considérant que :

- dans le cadre de sa politique en faveur d'une meilleure qualité de l'air et d'un espace public apaisé, la Ville de Paris a mis en place le dispositif **Paris Respire** afin d'offrir des espaces de promenade et de respiration sur des zones stratégiques **les dimanches et jours fériés, le parc Montsouris** est l'un des plus fréquentés et appréciés des parisiens,
- la Ville de Paris développe une "coulée verte" le long de l'avenue René Coty qui reliera directement la place Denfert Rochereau au parc Montsouris, - comme tout parc urbain, il a vocation à **offrir un espace de respiration** pour toutes les générations, pour des activités familiales, sportives et festives,
- selon Airparif et Bruitparif les pollutions chimiques et sonores pénètrent très largement en son sein, atteignant en particulier l'ensemble des bordures du parc où se concentrent les activités sportives et les zones de jeux, les concentrations en particules fines y dépassent les seuils présentant un risque grave pour la santé, aggravée du fait de la présence d'une population fragile (enfants et personnes âgées) et de l'effet combiné avec les pollens qui facilitent leur absorption,
- ses trottoirs subissent une énorme affluence le weekend qui crée une zone d'insécurité routière avec la circulation automobile,
- les rues concernées sont référencées dans la plupart des guides touristiques et très fréquentées pour leur intérêt culturel (maison George Braque, maison du Cordelier, Square de Montsouris, etc),
- l'impact pour les automobilistes serait quasiment négligeable car la zone offre peu de places de parking et peut facilement être contournée,
- le parc Montsouris est directement accessible par plusieurs lignes de bus, le RER et le tramway.

**Le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau émet le vœu, qu'en concertation avec la RATP et les pouvoirs publics, le Parc Montsouris soit intégré au dispositif Paris Respire afin de :**

1. Préserver cet îlot de verdure de la pollution et sécuriser son accès aux piétons et mobilités douces les dimanche et jours fériés de 10h à 18h,
2. bloquer la circulation motorisée le long du Parc Montsouris à l'exception du Boulevard Jourdan,
3. s'inspirer d'une pratique déjà ancienne à Paris pour d'autres parcs comme le Luxembourg, afin de maintenir la circulation des bus RATP et des riverains dans la zone concernée.

